



**Déclassifié<sup>1</sup>**

AS/Soc (2022) PV 04add

23 juin 2022

Asocpv04add\_2022

**Commission des questions sociales,  
de la santé et du développement durable**

**Procès-verbal**

**Audition publique sur la « Protection sanitaire et sociale des travailleuses et des travailleurs sans-papiers », tenue à Paris le mercredi 18 mai 2022**

Dans le cadre de l'élaboration d'un rapport sur « L'avenir du travail passe par le réexamen des droits du travail » par **Mme Ada Marra** (Suisse, SOC), la commission a tenu une audition publique avec la participation de :

- ✓ **Mme Liliana Keith**, Agente principale de liaison - droits du travail et migration de main-d'œuvre, PICUM (Plateforme de coopération internationale sur les migrants sans-papiers)
- ✓ **M. Marco Omizzolo**, sociologue, journaliste et chercheur à Eurispes (Institut d'études politiques, économiques et sociales)

**Mme Sayek Böke, Présidente de la Commission**, ouvre l'audition et présente les orateurs invités. Elle donne ensuite la parole à la rapporteure pour une brève introduction.

**Mme Marra** explique que son rapport s'efforce de mettre en évidence les travailleurs 'invisibles', dépourvus de statut officiel mais présents dans les États membres du Conseil de l'Europe. Son rapport met donc l'accent sur l'aspect du travail, et non de la migration. Dans la population active d'Europe, les sans-papiers sont la catégorie de travailleurs la moins protégée. Il y aurait en Europe environ 4-5 millions de personnes sans papiers d'identité, dont la moitié résident en Allemagne et au Royaume-Uni. Le rapport s'intéressera aux aspects de l'accès à la justice, aux bonnes pratiques et à l'efficacité des programmes de régularisation, et examinera le cadre juridique existant.

**Mme Keith** décrit la situation actuelle en Europe du point de vue des droits fondamentaux et de la protection sociale des travailleurs sans-papiers. Elle se félicite du regain d'attention politique à l'égard des travailleurs sans-papiers. Le PICUM représente plus de 160 organisations de 31 pays, essentiellement en Europe; il s'efforce d'établir des liens entre les personnes sans documents et les décideurs politiques. Les travailleurs sans-papiers sont protégés par le droit du travail et ont notamment droit à un salaire égal et au moins au salaire minimum, à des horaires de travail et à des périodes de repos (ainsi qu'à des congés payés et à des congés parentaux), à un environnement de travail sain et sûr, à la protection contre les licenciements abusifs, à la non-discrimination, à l'indemnisation en cas d'accident du travail et à l'accès à des mécanismes efficaces/accessibles de plainte et de recours légaux. Pourtant, dans la pratique, ils sont souvent exclus des éléments essentiels de la protection sociale.

Le manque d'accès à la justice peut mener à l'exploitation. Même si, dans la plupart des pays, les tribunaux du travail sont disposés à venir en aide aux travailleurs sans-papiers sans vérifier leur statut, ces derniers se heurtent à des obstacles majeurs face aux procédures existantes par manque d'information, de conseil et d'aide juridictionnelle ; de plus, la charge de la preuve repose sur le travailleur, qui a du mal à démontrer la relation de travail et l'ampleur des violations de ses droits. En outre, la longueur des procédures, les frais que cela suppose et le risque de dénonciation par l'employeur au service de l'immigration compliquent encore l'accès à la justice. Même des travailleurs possédant un permis risquent de se retrouver sans-papiers s'ils protestent contre des conditions de travail abusives. Les relations avec les mécanismes de plainte de l'inspection du travail sont compliquées par le fait que la plupart des inspecteurs vérifient également la validité des permis travail, ce qui pourrait exposer les travailleurs aux services de l'immigration. Pourtant, les sanctions devraient frapper les employeurs et non les salariés. Certaines garanties procédurales en faveur des

<sup>1</sup>Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 23 juin 2022.

travailleurs sans-papiers (notamment en Belgique, en France et en Suisse) sont des exemples de bonnes pratiques.

Les permis de séjour et de travail ouvrent la voie à un emploi décent et facilitent l'accès des travailleurs aux mécanismes de plainte. Pendant la pandémie, des pays ont accordé une large couverture sociale à des personnes sans-papiers. Il est vital de défendre les droits des travailleurs, de sanctionner les employeurs malhonnêtes, de préserver l'indépendance des autorités compétentes en matière de travail et de veiller à ce que les politiques de l'immigration soient aussi équitables que possible en Europe.

**M. Omizzolo** évoque spécifiquement la situation des travailleurs sans-papiers en Italie et explique les mécanismes d'exploitation, les droits des travailleurs et l'accès au programme de régularisation. Se fondant sur des enquêtes participatives, il a découvert que de nombreux travailleurs sans-papiers sont victimes de la traite vers l'Italie. Leur nombre est estimé à environ 100 000, dont des femmes et des enfants. Le rythme de travail typique d'un travailleur sans-papiers est de 40 heures et de six jours par semaine, certains ne touchant que 50 cents de l'heure, et certains sont même contraints de travailler jusqu'à 14 heures par jour avec à peine quelques pauses de 10 minutes. Les rouages de l'exploitation sont en grande partie contrôlés par la mafia, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui emploient environ 30 000 personnes originaires de l'Inde. Les droits fondamentaux et les droits sociaux de ces travailleurs sont systématiquement violés et bon nombre d'entre eux sont victimes de harcèlement physique. Il faut en moyenne quatre ans aux travailleurs victimes de la traite pour rembourser les trafiquants. Face aux pressions énormes subies sur le lieu de travail, certains travailleurs sans-papiers prennent des drogues pour soulager leur douleur et supporter les dures conditions. De nombreux cas d'abus sexuels sont signalés. Plusieurs travailleurs exploités qui avaient fait grève suite à une campagne d'information organisée ont reçu des menaces de mort.

Certains travailleurs sans-papiers ont été régularisés en 2020. Toutefois, l'efficacité du programme a été limitée parce que la demande de régularisation devait être soumise par les employeurs : comme ces derniers gagnent beaucoup d'argent en exploitant les travailleurs sans-papiers, ils n'ont aucun intérêt à ce qu'ils soient régularisés. En Italie, on estime que le secteur agricole emploie environ 80 % d'immigrants et 20 % d'Italiens.

**M. Moutquin** explique qu'en Belgique ces personnes sont qualifiées de « travailleurs invisibles ». Ils seraient entre 100 000 et 150 000 dans le pays et l'on estime que 1-2% des travailleurs d'Europe sont des migrants sans-papiers. Il y a beaucoup de déni dans les milieux politiques, tandis que les expulsions de migrants coûtent cher à l'État. Cet argent serait mieux employé à la défense des droits des travailleurs et de leur accès à la justice. Une partie des entreprises sont malheureusement complices et l'on constate, dans l'ensemble, un manque de voies légales de recours pour les travailleurs migrants au niveau de l'UE.

**M. Özsoy** déplore l'exploitation massive des travailleurs dans les pays du Sud. L'on trouve essentiellement des travailleurs sans-papiers à la frange de l'économie européenne. Sur d'autres continents, comme aux États-Unis et au Mexique, les travailleurs sans-papiers ont mené des campagnes nationales de protestation. Il est vital que les mesures des pouvoirs publics ciblent et traitent les éléments structurels de cette exploitation.

**Mme Marra** s'interroge sur la pertinence de la Charte sociale européenne (ESC) dans ce contexte il se demande comment les mécanismes de la Charte pourraient être mieux utilisés.

**Mme Keith** explique l'importance d'offrir aux travailleurs sans-papiers un accès aux informations sur leurs droits. L'absence de filière régulière pour les travailleurs migrants et les réglementations trop restrictives favorisent l'exploitation. Sur le plan des dispositifs de régularisation, certaines bonnes pratiques nationales sont par exemple la possibilité pour les travailleurs sans-papiers de soumettre eux-mêmes une demande de régularisation sans passer par l'employeur. Le concours des organisations locales de la société civile est précieux et, d'une manière générale, les formalités devraient être simplifiées. Les autorités pourraient délivrer des permis de longue durée et prendre des mesures à long terme instaurant des conditions équitables pour tous les travailleurs. L'UE pourrait renforcer l'obligation de vigilance. Le recours aux dispositions de droit pénal relatives à la lutte contre la traite a très peu d'impact sur le plan économique.

**M. Omizzolo** souligne l'importance de l'accès aux informations, qui doivent être disponibles en de nombreuses langues. Il est également important que les personnes collaborant avec la police obtiennent un permis de séjour. Ces permis de séjour permettent aux travailleurs sans-papiers d'accéder plus librement à la formation et à l'emploi. Le soutien des associations est particulièrement précieux car elles aident les travailleurs sans-papiers à remplir leur demande de régularisation et contribuent à protéger les femmes victimes d'abus sexuels. Là où l'exploitation est un problème structurel, les solutions doivent être transversales pour enrayer cette violation du contrat social dans la société. L'exploitation de travailleurs sans-papiers n'est plus l'apanage du Sud – le phénomène prend de l'ampleur partout en Europe et dans le monde.

**M. Grin** convient que l'exploitation des travailleurs sans-papiers est un problème mondial qui engendre une concurrence déloyale et appelle donc une intervention des pouvoirs publics. Pendant la pandémie, ces travailleurs ont souffert d'un isolement encore plus pénible. Comme les droits liés au travail s'appliquent à toutes les personnes exerçant une activité, ils doivent être garantis à tous les travailleurs, indépendamment de leur statut.

**M. Schennach** déplore que des mécanismes d'exploitation très comparables touchent de nombreux ouvriers agricoles et des personnes travaillant dans le milieu des sports en Autriche. Les pays devraient proposer des voies plus officielles d'intégration, notamment en délivrant un permis de travail aux demandeurs d'asile pour la durée d'examen de leur demande d'asile – ou alors ils doivent assumer les conséquences des activités économiques illicites exercées par des « travailleurs invisibles », notamment dans la prostitution ou le trafic de drogues.

**M. Gomez-Reino** insiste sur l'importance de prendre davantage de mesures positives, et non punitives, afin d'éviter que l'actuel modèle juridique répressif ne devienne la norme. Les mécanismes mis en place en faveur des réfugiés ukrainiens pourraient aussi être mis à profit pour aider les migrants sans-papiers et les travailleurs d'autres origines à régulariser leur situation.

**La Présidente** s'interroge sur l'option qui consisterait à militer pour que des normes minimales en matière de droits des travailleurs soient mises en place dans le monde entier afin de généraliser l'instauration de conditions décentes de travail et de garantir à tous les salariés le respect de leurs droits.

**Mme Keith** explique que la Charte sociale européenne (CSE) ne concerne que les États Parties et n'est applicable qu'aux personnes dotées d'un statut officiel. Toutefois, certaines décisions rendues dans le cadre de la procédure des réclamations collectives de la Charte ont souligné la nécessité de protéger la dignité humaine, ce qui concernait en particulier les enfants (« le gîte et le couvert »), mais pourrait être étendu à d'autres catégories de personnes. Il serait utile d'octroyer davantage de force de légitimité à la CSE pour qu'elle soit appliquée de manière plus complète et en faveur de toutes les personnes présentes sur le territoire des États Parties. Il faudrait également que les décideurs politiques recommandent la délivrance de permis de travail aux personnes visées par une procédure de régularisation afin que tous les travailleurs puissent faire valoir leurs droits. La situation des employés de maison pose des problèmes spécifiques. D'une manière générale, il faut agir à tous les niveaux : local, national, européen et mondial. Il faudra développer des synergies supplémentaires entre la législation communautaire et le cadre de la CSE afin d'améliorer le volet procédural de la régularisation et la collaboration entre les États membres du Conseil de l'Europe, en respectant toutefois pleinement les spécificités et contextes locaux.

**M. Omizzolo** insiste également sur la nécessité de mieux superviser la mise en œuvre de la CSE par les autorités nationales. Il y a certes des avantages à mener une approche positive, mais les sanctions et les amendes (voir la confiscation des produits de l'exploitation) et la responsabilité pénale des employeurs sont nécessaires pour contraindre ces derniers à mieux respecter la législation du travail en vigueur. Les décideurs politiques pourraient consulter les chercheurs afin de parvenir à une meilleure adéquation avec la réalité dans les mesures mises en place. Une démocratie mature se doit de protéger toutes les personnes qui vivent et travaillent sur son territoire.

**Mme Marra** remercie les orateurs invités pour les connaissances et les recommandations qu'ils ont partagées sur cette question complexe. Étant donné la grande diversité des profils parmi les travailleurs sans-papiers et la diversité des procédures nationales, les autorités sont confrontées à des défis considérables. Son rapport s'efforcera d'encourager la diffusion des bonnes pratiques au sein des divers pays d'Europe.

**La Présidente** conclut l'audition en soulignant que les droits sont indivisibles et qu'il faut recourir à des approches globales pour assurer la protection de tous les êtres humains présents sur le territoire des États membres.

## Liste de présence

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development  
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Chairperson / *Président.e* :

<b>Ms Selin Sayek Böke</b>	Türkiye
----------------------------	---------

Vice-Chairpersons / *Vice-Président.e.s* :

<b>M. Alain Milon</b>	France
Ms Olena Khomenko	Ukraine
Ms Sibel Arslan	Switzerland / <i>Suisse</i>

Ms Jorida Tabaku	Albania / <i>Albanie</i>	Zz...
M. Pere López	Andorra / <i>Andorre</i>	Mme Mònica Bonell
<b>Mr Armen Gevorgyan</b>	Armenia / <i>Arménie</i>	Mr Eduard Aghajanyan
Mr Franz Leonhard Essl	Austria / <i>Autriche</i>	Mr Michel Reimon
<b>Mr Stefan Schennach</b>	Austria / <i>Autriche</i>	Ms Doris Bures
Ms Nigar Arpadarai	Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	Ms Parvin Karimzada
<b>Ms Sevinj Fataliyeva</b>	Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	Ms Konul Nurullayeva
Mr Bob De Brabandere	Belgium / <i>Belgique</i>	Ms Els Van Hoof
<b>M. Simon Moutquin</b>	Belgium / <i>Belgique</i>	Mme Latifa Gahouchi
<b>Ms Snježana Novaković Bursać</b>	Bosnia and Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i>	Mr Amir Fazlić
Mr Hamid Hamid	Bulgaria / <i>Bulgarie</i>	Mr Stanislav Anastassov
Zz...	Bulgaria / <i>Bulgarie</i>	Zz...
Ms Zdravka Bušić	Croatia / <i>Croatie</i>	Ms Ivana Kekin
Ms Christiana Erotokritou	Cyprus / <i>Chypre</i>	Mr Constantinos Efstathiou
Ms Klára Dostálová	Czech Republic / <i>République tchèque</i>	Mr Aleš Juchelka
<b>Ms Michaela Šebelová</b>	Czech Republic / <i>République tchèque</i>	Mr Miroslav Adámek
Ms Katarina Ammitzbøll	Denmark / <i>Danemark</i>	Mr Kim Valentin
Mr Urmas Reitelmann	Estonia / <i>Estonie</i>	Ms Vilja Toomast
<b>Ms Minna Reijonen</b>	Finland / <i>Finlande</i>	Ms Tarja Filatov
<b>Mme Jennifer De Temmerman</b>	France	M. Dimitri Houbron
M. Bruno Fuchs	France	<b>Mme Martine Wonner</b>
<b>M. Alain Milon</b>	France	M. Christian Klinger
Mme Laurence Trastour-Isnart	France	M. Pierre Morel-à-L'Huissier
Ms Mariam Lashkhi	Georgia / <i>Géorgie</i>	<b>Mr Levan Ioseliani</b>
Ms Heike Engelhardt	Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Franziska Kersten
Mr Andrej Hunko	Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Sabine Weiss
Mr Christian Petry	Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Martina Stamm-Fibich
Mr Harald Weyel	Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Katrin Staffler

Mr Sokratis Famellos	Greece / Grèce	Mr Kyriakos Velopoulos
Ms Nina Kasimati	Greece / Grèce	Ms Foteini Pipili
Ms Mónika Bartos	Hungary / Hongrie	Mr Jenő Manninger
Mr Róbert Dudás	Hungary / Hongrie	Mme Zita Gurmai
Mr Bjarni Jónsson	Iceland / Islande	Ms Jódís Skúladóttir
Mr Joseph O'Reilly	Ireland / Irlande	Ms Lynn Boylan
Mr Fabio Di Micco	Italy / Italie	Mr Gianluca Perilli
Mr Emilio Floris	Italy / Italie	Ms Maria Rizzotti
Mr Gaspare Antonio Marinello	Italy / Italie	Ms Barbara Guidolin
Mr Gianfranco Rufa	Italy / Italie	Mr Manuel Vescovi
Mr Uldis Budriķis	Latvia / Lettonie	Mr Edgars Tavares
Ms Franziska Hoop	Liechtenstein	Mr Peter Frick
Mr Kęstutis Masiulis	Lithuania / Lituanie	Mr Gintautas Paluckas
M. Max Hengel	Luxembourg	M. Paul Galles
Mr Ian Castaldi Paris	Malta / Malte	Ms Miriam Dalli
Mr Ion Groza	Republic of Moldova / République de Moldova	Ms Reghina Ȃpostolova
M. José Badia	Monaco	Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mr Miloš Konatar	Montenegro / Monténégro	Zz...
Ms Reina De Bruijn-Wezeman	Netherlands / Pays-Bas	Mr Bob Van Pareren
Ms Ria Oomen-Ruijten	Netherlands / Pays-Bas	Ms Agnes Mulder
Ms Artina Qazimi	North Macedonia / Macédoine du Nord	Mr Vlado Misajlovski
Ms Lisa Marie Ness Klungland	Norway / Norvège	Ms Kirsti Bergstø
Ms Danuta Jazłowiecka	Poland / Pologne	<b>Mr Tomasz Latos</b>
<b>Mr Bolesław Piecha</b>	Poland / Pologne	Ms Marta Kubiak
Mr Andrzej Szejna	Poland / Pologne	Zz...
Mme Edite Estrela	Portugal	Mr Pedro Cegonho
M. Luís Leite Ramos	Portugal	Ms Jamila Madeira
Mr Viorel-Riceard Badea	Romania / Roumanie	<b>Mr Cristian-Augustin Niculescu-Țăgârlaş</b>
Mr Andi-Lucian Cristea	Romania / Roumanie	M. Ion Prioteasa
Ms Diana Stoica	Romania / Roumanie	Mr Iulian Bulai
Ms Marica Montemaggi	San Marino / Saint-Marin	Mr Marco Nicolini
Mr Enis Imamović	Serbia / Serbie	Mr Milan Radin
Mr Zoran Tomić	Serbia / Serbie	Mr Gojko Palalić
Mme Anna Záborská	Slovak Republic / République slovaque	Mr Juraj Šeliga
Ms Andreja Zabret	Slovenia / Slovénie	Ms Suzana Lep Šimenko
<b>Ms María Fernández</b>	Spain / Espagne	Ms Susana Sumelzo
<b>Mr Antón Gómez-Reino</b>	Spain / Espagne	Ms Belén Hoyo
<b>Ms Carmen Leyte</b>	Spain / Espagne	Mr Salvador Vidal

Mr Alexander Christiansson	Sweden / <i>Suède</i>	Mr Ola Möller
Ms Carina Ohlsson	Sweden / <i>Suède</i>	Ms Sultan Kayhan
Ms Sibel Arslan	Switzerland / <i>Suisse</i>	M. Pierre-Alain Fridez
<b>M. Jean-Pierre Grin</b>	Switzerland / <i>Suisse</i>	<b>Mme Ada Marra</b>
<b>Ms Emine Nur Günay</b>	Türkiye	Mr Mehmet Mehdi Eker
<b>Mr Halil Özşavli</b>	Türkiye	Ms Sena Nur Çelik
<b>Mr Hişyar Özsoy</b>	Türkiye	Ms Feleknaş Uca
<b>Ms Selin Sayek Böke</b>	Türkiye	M. Haluk Koç
Mr Artem Dubnov	Ukraine	Ms Lesia Ziburanna
Ms Olena Khomenko	Ukraine	Ms Larysa Bilozir
Ms Yuliia Ovchynnykova	Ukraine	Mr Andrii Lopushanskyi
Mr Richard Bacon	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Richard Holden
Mr Geraint Davies	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Paul Howell
Mr John Howell	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Mark Fletcher
<b>Baroness Doreen E. Massey</b>	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Ms Ruth Jones

**OTHER PARLIAMENTARIANS PRESENT / AUTRES PARLEMENTAIRES PRESENTS**

Mr / M. Allal Amraoui .....Morocco / *Maroc*

Mr / M. Hassan Arif .....Morocco / *Maroc*

**SECRETARIAT OF DELEGATION OR OF POLITICAL GROUP /  
SECRETARIAT DE DELEGATION OU DE GROUPE POLITIQUE**

Ms / *Mme* Francesca Arbogast, Secretary of the Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) / *Secrétaire du Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)*

**EXPERTS / EXPERT.E.S**

Ms / *Mme* Lilana Keith, Senior Advocacy Officer – labour rights and labour migration, PICUM (Platform for International Co-operation on Undocumented Migrants) / *agente principale de liaison - droits du travail et migration de main-d'œuvre, PICUM (Plateforme pour la coopération internationale sur les migrants sans papiers)*

Mr / M. Marco Omizzolo, sociologist, journalist, and researcher at Eurispes (Institute for Political, Economic and Social Studies) / *sociologue, journaliste, et chercheur à Eurispes (Institut pour les études politiques, économiques et sociales)*

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /  
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

Ms / *Mme* Marja Ruutanen, Director of Committees, Directorate II - Human Dignity and Sustainable Development / *Directrice des commissions, Direction II - Dignité humaine et développement durable*

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /  
*Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable*

Ms / *Mme* Tanja Kleinsorge ..... Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*  
 Ms / *Mme* Aiste Ramanauskaitė ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
 Ms / *Mme* Yulia Pererva ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
 Mr / M. Guillaume Parent ..... Co-Secretary/ *Co-Secrétaire*  
 Ms / *Mme* Anita Gholami ..... Co-Secretary/ *Co-Secrétaire*  
 Ms / *Mme* Anne Godfrey ..... Assistant / *Assistante*